

PREPARER, PASSER ET GERER UN MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE

Cette formation traite de la préparation et de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre d'un bâtiment qualitatif et performant.

Objectifs opérationnels

- Identifier les éléments de programme, de cahier des charges, de RC et autres pièces de marché importants à intégrer afin de réduire au maximum les risques sur les performances réelles d'énergie, d'environnement, de confort et de qualité d'usage
- Évaluer ces critères sur la base d'une offre et préparer la négociation
- Identifier les risques et mettre en œuvre une gestion du projet et un dispositif contractuel permettant de les maîtriser
- Appliquer les procédures de passation des marchés publics de performance
- Gérer leur mise en œuvre

Public Concerné

- Maîtres d'ouvrages publics et privés
- Maîtres d'œuvre publics et privés
- Assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Chefs de projets
- Rédacteurs et gestionnaires de marchés

Durée

21.00 Heures **3** Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

CADRE GENERAL D'APPLICATION

MGP : conditions de recours, prérequis, champs et conditions d'application

- Le MGP dans le "panorama" des marchés de travaux et de prestations de services associées
- Aide à la décision MGP vs mode classique : Contexte, connaissance et caractéristiques du projet, facteurs d'aide à la décision
- Besoins, stratégie, objectifs
- Caractéristiques du projet : neuf/réhabilitation, complexité, spécificités...
- Mode projet/organisation, moyens, temporalité
- Economie du projet

Notions de Coût global, de performance, de garantie

- Coût global
- Investissement/travaux, entretien/maintenance, gros remplacement/gros entretien
- Modalités de calcul/présentation du coût global actualisé
- Critères d'aide à la décision
- Exploitation ou maintenance
- Quel périmètre ?
- Performance : quel(s) type(s) de performance ?
- Performance fonctionnelle/performance d'usage
- Performance énergétique (GPE, GPEI, GRE) / performance environnementale, labels et certifications
- Mise en œuvre, Mesure et vérification
- Objectifs et Garantie de Performance
- Type de performance (cf. supra)
- Niveaux de performance, niveaux de service
- Mise en œuvre, Mesure et vérification
- Formulation dans les contrats

Cadre juridique (article L. 2171-3 CMP)

- Obligation d'allotissement et recours aux marchés globaux, marchés de conception-réalisation, marchés multiservices, ex CREM, REM
- Objet du marché, conditions d'application
- Etendue du marché - Avec/Sans Conception, Réalisation, Exploitation et/ou maintenance
- Prix
- Rémunération des prestations d'exploitation ou de maintenance

PREPARER ET PASSER LE MARCHÉ

Préparer le marché

- Maîtriser des risques
 - En phase de préparation
 - En mode projet
 - En phase de conception
 - En phase de réalisation
 - En phase d'exploitation maintenance
- Allocation ou transfert de risques
- Mettre en place des garanties
 - Retenue de garantie
 - Garantie de performance
 - Garanties techniques
 - Garantie de restitution en bon état
- Groupements : quelle forme – quel mandataire
- Groupements : quelle solidarité ?
- Assurances (voir infra)
- Rédiger le marché : autres points de vigilance
 - Marché avec conception : programme (PTD), les évolutions du programme, modalités de contrôle MOE et AMO
 - Engagement de performance et obligation de résultat
 - Le prix : Conception, Réalisation, Exploitation ou maintenance
 - Durée et délais
 - Autres clauses

Intervenants & modes projets

- Acteurs, Missions pour formuler les objectifs/les garanties, pour mettre en œuvre, pour suivre/mesurer/contrôler
- Contrôle technique, Coordination SPS
- Schémas possibles
 - Au sein de la Maîtrise d'Ouvrage
 - Au sein de l'entreprise candidate (groupement)

Passation du marché global de performance

- Marché sans conception
- Marchés avec conception
- Mise en concurrence sur un programme technique détaillé
 - Remise de prestations ; Primes et jury
 - Pluralité de critères
 - Dialogue compétitif
 - Procédure concurrentielle avec négociation
 - RC candidatures et RC offres
 - Critères d'appréciation des offres
 - Grilles de notation / pondération

GERER LE MARCHÉ

Exécution du marché

- Modifications du marché et incidents d'exécution
- Délais
- Réception, livraisons et mise en service
- Décompte final et traitement des réclamations
- Maintenance

Responsabilité et assurances

- Garanties des constructeurs
- Assurances
- Gestion des sinistres

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustrations au travers de cas concrets et de partages d'expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et conducteur de travaux ou ingénieur travaux.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490

Mail : formation@groupeginger.com